

 <b>CITÉ DE LA MUSIQUE</b> <b>PHILHARMONIE DE PARIS</b>	<b>Procédure des salles avec public du pole éducation de la Cité de la Musique en cas d'évacuation</b>	
<b>Emetteur :</b> JOUVENET Eric, responsable de la sécurité et de la sûreté	<b>Destinataire :</b> PC Sécurité Incendie Cité de la Musique	Date d'émission : <b>17/07/2015</b>
<b>Page 1/1</b>	<b>P – 1.07</b>	Date de mise à jour : <b>14/03/2024</b>

## 1. Généralité :

- L'évacuation débutera à l'audition du signal sonore d'évacuation. De plus, un message sera envoyé via l'outil **Alarm Tilt** (cf. consigne Alarm Tilt).
- L'évacuation du public sera menée par les salariés du Pôle Education et les intervenants, le tout en coordination avec le service sécurité incendie.
- Le point de rassemblement sera situé à la salle pique-nique situé au Pôle éducation de la Philharmonie de Paris.

## 2. Activité avec public du Pole Education :

- Du lundi au vendredi en journée : groupes et individuels (enfants et/ou adultes).
- Le samedi : groupes et individuels (enfants et/ou adultes).
- Du lundi au vendredi en soirée : adultes ou jeunes de plus de 15 ans.
- Le dimanche : individuels (enfants et/ ou adultes) et groupes (enfants et/ou adultes).

## 3. Organisation et identifications :

- Lors d'une évacuation les listes suivantes seront transmises par les permanents au service sécurité sûreté, au niveau du point de rassemblement :
  - La liste des participants par salle.
  - La liste nominative des individuels.
  - La liste des participants par salle et coordonnées des parents.
- Les salariés permanents du Pôle Education sont organisés de sorte à avoir :
  - Des **guides files** identifier par un **bracelet de couleur verte**.
  - Des **serre-files** identifier par un **bracelet de couleur rouge**.
  - Des **coordinateurs** identifier par un **bracelet de couleur bleu**.
  - Les intervenants identifier par un bracelet avec bande réfléchissante.
- Ils rendront compte sur l'évacuation au service sécurité incendie des P.C.S.I. Philharmonie de Paris et Cite de la Musique.
- Ils signaleront au P.C.S.I. Cité de la Musique tous les problèmes rencontrés et/ou des personnes manquante

## 4. Particularités :

- En fonction du sinistre, le point de rassemblement pourra être amené à changer sur ordre des forces de l'ordre ou des services de secours et de lutte contre l'incendie.
- Du matériel sera mis à disposition dans une malle situé dans la réserve de l'accueil de la Philharmonie de Paris, pour patienter au point de rassemblement (avec des couvertures de survie, des bâches de couleur, des chaussons-chaussettes, livres...).